



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal

du Mardi 13 Avril 2021

**Présents :** Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, AUSSENAC Laurie, MARTZLOFF Laëticia, HUMBLLOT Valérie, IMBERT Stéphanie, NICOLAS Jocelyne. Messieurs IMBERT Alain, ERTUGRUL Ali, CAKIR Suayib, BOULAHYA Rachid, GANEE Roger, MATHELIN Jean, POILLOT Jérémy.

**Absent(s)-excusé(s) :** M. MOSSON Arnaud

**Absent(s) non-excuse(s) :** /

**Secrétaire de séance :** Mme LABELLE Aurélie

Le compte-rendu de la précédente séance n'étant pas rédigé, il sera approuvé à la prochaine séance de Conseil municipal.

### I – Affectation du résultat 2020

Suite au vote du compte de gestion et du compte administratif 2020, dont les résultats sont repris ci-dessous :

Recettes d'investissement : 105 844.38 €  
Dépenses d'investissement : 164 254.35 €  
Résultat de la section d'investissement : - 58 409.97 €

Recettes de fonctionnement : 676 985.28 €  
Dépenses de fonctionnement : 540 464.27 €  
Résultat de la section de fonctionnement : + 136 521.01 €  
Résultat de l'exercice 2020 : + 78 111,04 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent :

Investissement : - 61 382.14 €  
Fonctionnement : + 28 827.97 €  
Résultat exercice 2019 : - 32 554.17 €

Soit un résultat de clôture au 31/12/2020

Investissement : - 119 792.11 €  
Fonctionnement : + 136 521.01 €  
Résultat global : +16 728.90 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068 « affectation du résultat », la somme de 119 792.11 € correspondant au déficit de clôture de la section d'investissement. La somme de 16 728.90 € sera reportée 002 excédent de de fonctionnement.

### II – Vote du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 est présenté par Mme le Maire, il se décompose de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 770 497.90 €  
Recettes : 770 797.90 €

#### **Section investissement**

Dépenses : 507 992.11 €  
Recettes : 507 992.11 €

Le budget primitif est voté à la majorité 11 pour et 3 contre.

M. GANEE Roger trouve que les dépenses du personnel sont exorbitantes. il faut revoir le contrat en CDD sur le poste d'ATSEM. Le poste de dépenses du service incendie est surestimé, il faut diminuer la somme inscrite. M. GANEE Roger demande où sont passés les 35 959 € manquant sur l'attribution de compensation 2020 versés par la CCRS. La commune de Saint-Usage n'a perçu que 105 540 € alors qu'elle aurait dû encaisser 144 000 €. La somme non encaissée aurait évité l'augmentation des taux. Après renseignements pris auprès de la Communauté de communes et de la trésorerie, il s'avère que c'est le titre di 1<sup>er</sup> trimestre 2020 qui a été rejeté le 25/03/2020 où je n'étais pas maire, et où personne ne s'en est occupé à cette époque. Cela n'empêche que la commune a un passif de prêts extrêmement lourd. Les travaux du Chemin de la cour à honorer, l'augmentation des taux est nécessaire.

Mme HUMBLLOT Valérie prend la parole. Trois points font qu'elle vote contre le BP 2021 :

- Augmentation des taux d'imposition dans le contexte actuel
- Section fonctionnement : charges de personnel élevées par rapport aux charges de fonctionnement
- Section investissement : trop de précipitation dans la réalisation des projets.

### **III – Questions diverses**

M. BOULAHYA Rachid interroge sur la future location du local CPI : Mme le Maire et M. IMBERT Alain informent qu'il a commencé à être vidé la semaine dernière mais qu'il reste encore des objets et des choses à retirer. Un appel à candidature sera fait par affichage. Les personnes intéressées devront déposer un dossier de candidature qui sera étudié par la commission bâtiment avant d'être présenté en séance de Conseil municipal.

M. GANEE Roger demande des informations sur le poste du secrétariat général : Mme le Maire répond, que l'agent sera recruté au grade de rédacteur et devrait prendre ses fonctions le 21 mai.

Question de M. GANEE Roger : Pourquoi les Droits de préemption ne sont pas communiqués en séance de Conseil ? C'est une délégation par le Conseil municipal.

Mme le maire répond que le secrétariat n'a pas eu le temps de dresser la liste des droits de préemption. Le Conseil municipal en sera informé à la prochaine séance.

Question de M. BOULAHYA Rachid : Les forains ont-ils été avertis de la convention ?

Mme le Maire répond qu'un courrier leur a été adressé.

Séance levée à 20 h 30